

Politique d'investissement responsable



OPTIMUM®

Gestion de placements

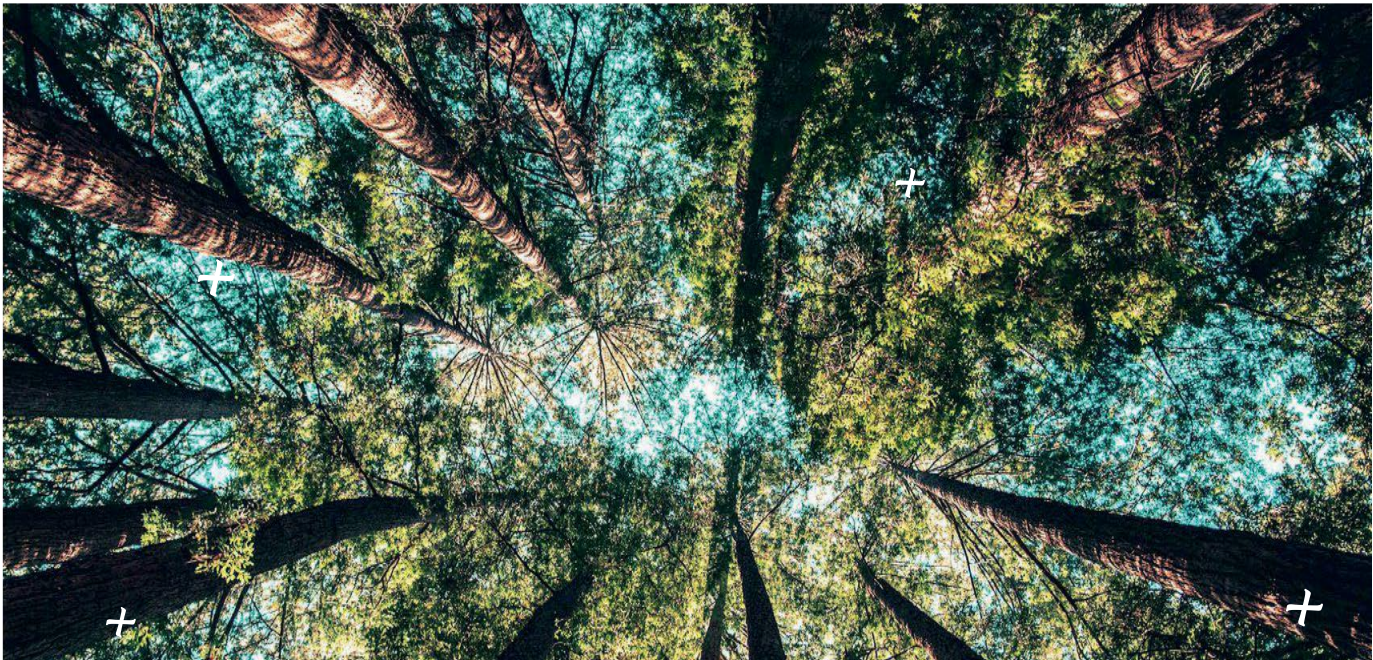
Contexte

Dans l'exercice de ses activités, Optimum Gestion de Placements Inc. (OGP) est guidée par sa mission, ses valeurs et son devoir fiduciaire. Tout en visant à maximiser le rendement de ses clients, à l'intérieur des risques permis par la politique de placement de ces derniers et en accord avec sa saine gestion interne, OGP cherche à appliquer les meilleurs pratiques en matière d'investissement responsable.



Définition

L'investissement responsable est défini comme la prise en compte des facteurs extras-financiers liés à l'environnement, à l'aspect social et à la gouvernance (ESG) dans le processus de gestion des actifs. OGP est d'avis que l'application de ces facteurs peut maximiser la relation entre le rendement et le risque des placements tout en ayant un impact sociétal positif.



Objectifs

La présente politique vise à définir un cadre de travail et formaliser notre approche en matière d'investissement responsable. Elle précise l'engagement d'OGP en matière d'investissement responsable par l'intégration de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le processus de gestion des placements.

+

Principes

En tant que signataire des Principes d'investissement responsable des Nations Unies depuis 2012, OGP s'est engagé à respecter les six principes pour l'investissement responsable, soit :

Principe 1

Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.

Principe 2

Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'investisseurs.

Principe 3

Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.

Principe 4

Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.

Principe 5

Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.

Principe 6

Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

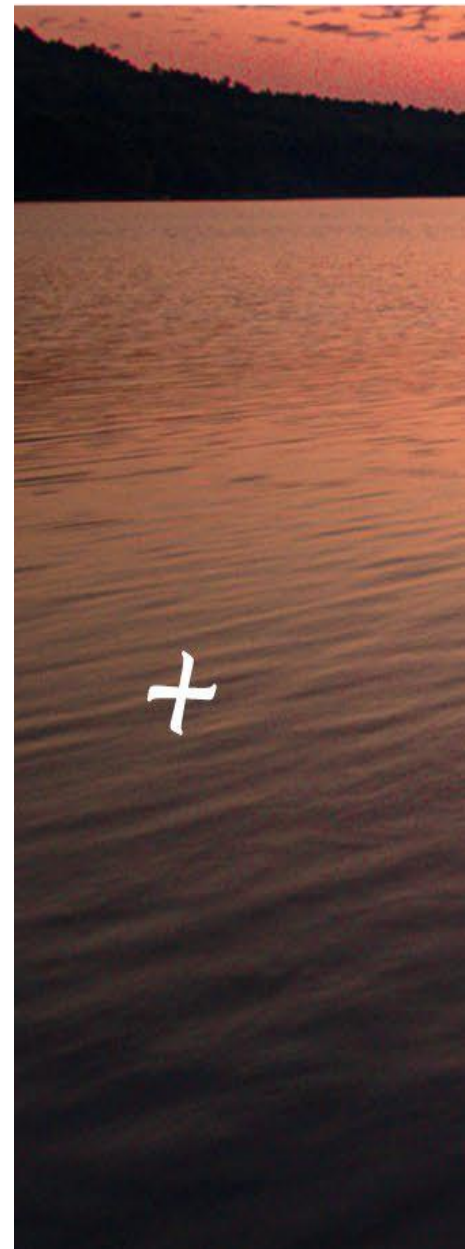


Nous sommes d'avis que la prospérité des entreprises dépend, entre autres, de ses stratégies à court et moyen terme, des facteurs économiques et financiers leur étant propres ainsi que des facteurs extras-financiers. Nous avons la conviction que de saines pratiques entraîneront des conséquences et une influence positive sur la rentabilité des entreprises adhérant à ces principes.

Nous considérons les changements climatiques comme l'un des défis les plus pressants de notre époque, touchant profondément les aspects sociaux, environnementaux et économiques. Leur impact sur les industries, la biodiversité, les communautés et l'activité humaine sera significatif, influençant également le rendement des investissements.

OGP apporte une importance capitale aux droits humains. Nous croyons fermement que le respect des droits fondamentaux de chaque individu est essentiel pour une société juste et équitable. Nous veillons à ce que les droits des travailleurs, des communautés et de toutes les parties prenantes soient respectés. Le capital humain est créateur de valeur et est l'un des actifs les plus précieux d'une entreprise ou d'une société et se doit d'être protégé.

OGP considère que les facteurs ESG peuvent s'appliquer différemment selon le secteur d'activité, la situation géographique et le choix du moment. Les approches de l'investissement responsable sont en constante évolution et OGP vise à y contribuer de façon proactive.



Application de l'investissement responsable au processus de gestion de portefeuille

Intégration des facteurs ESG

Les critères extras-financiers d'investissement responsable font partie des critères de sélection des titres en portefeuille. Ainsi, OGP utilise les services de partenaires externes ainsi que son analyse interne afin d'évaluer les risques et opportunités liés aux facteurs ESG. L'application de ces facteurs varie selon le secteur d'activité des entreprises, leur matérialité et évoluera dans le temps. Sans s'y limiter, OGP considère les enjeux suivants dans ses analyses et ses décisions d'investissement :

Environnementaux	Sociaux	Gouvernance
Changements climatiques	Droits humains	Composition du CA
Gaz à effet de serre	Esclavage et travail des enfants	Droits des actionnaires
Utilisation des ressources	Conditions de travail	Rémunération des dirigeants
Déchets	Relations avec les communautés	Stratégie fiscale
Gestion de l'eau	Équité, diversité, inclusion	Éthique d'affaire
Biodiversité	Sécurité des produits	Corruption

Durabilité

OGP analyse la durabilité de ses placements en s'appuyant sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. Au nombre de 17, ces objectifs visent à éradiquer la pauvreté, protéger notre planète et assurer la paix et la prospérité pour tous d'ici 2030. L'investissement aligné sur les ODD vise à relever ces défis mondiaux urgents, offrant un cadre pour aborder les enjeux sociaux, économiques et environnementaux majeurs, tels que la pauvreté, la faim, les changements climatiques et les inégalités. Cela permet non seulement de réaliser ces objectifs, mais aussi d'impacter positivement la vie des personnes.

Risques climatiques

La gestion des risques climatiques chez OGP est également une composante de son processus d'investissement responsable, visant à évaluer et à réduire l'impact climatique de ses investissements. Cette démarche s'appuie sur des analyses et l'utilisation de données avancées pour quantifier et gérer l'empreinte carbone des portefeuilles d'investissement et identifier les thèmes de décarbonation pertinents comme : les énergies vertes et de transition, l'immobilier durable et le transport durable.

Biodiversité

La biodiversité est essentielle pour le maintien des écosystèmes et la survie de l'humanité. Son effondrement, dû à des activités humaines non durables, représente une menace grave pour notre avenir. L'intégration de la biodiversité dans le secteur financier en est encore à ses débuts mais OGP reconnaît l'importance de son inclusion. Afin d'en arriver à des solutions, OGP crée des partenariats pour développer des outils et processus visant à protéger la biodiversité tout en favorisant des pratiques financières responsables et innovantes.

Exclusions

OGP participe avec l'industrie à sensibiliser les émetteurs aux facteurs ESG et prend ses distances par rapport à certaines industries en excluant expressément de nos portefeuilles le charbon, le tabac et certaines armes tel que définie par notre Politique d'exclusion.

Investisseur actif et transparence

À titre d'investisseur, OGP vise à être engagé, attentif et à appuyer notre approche sur des principes rigoureux. Tel que décrit dans notre Politique d'Engagement, nous croyons que, lorsqu'approprié, le dialogue auprès des émetteurs, soit directement ou en collaboration avec d'autres investisseurs, est un moyen efficace d'influencer des changements positifs, de réduire les risques d'investissement, de saisir des opportunités et de favoriser la création de valeur à long terme.

Un autre des volets importants de l'engagement est l'exercice de droit de vote par procuration. OGP s'est doté d'une politique d'exercice de droit de vote qui met en valeur les facteurs ESG. Nous appliquons nos politiques d'engagement et de vote par procuration en partant des points suivants :

Rentabilité à long terme

OGP est d'avis que les sociétés devraient s'inspirer des initiatives développées par les Nations Unies, des instances ou organisations internationales ainsi que des normes, guides et codes de conduite reconnus en matière de développement durable, de responsabilité sociale, et de bonnes pratiques de gouvernance. Les sociétés contribueraient ainsi à la valorisation de leur capital social et à la croissance durable au bénéfice de l'ensemble de leurs actionnaires et de celui des communautés dans lesquelles elles œuvrent.

La Responsabilisation

Les membres du Conseil d'administration d'une entreprise sont responsables au regard des actionnaires et des créanciers, et les membres de la direction le sont à l'égard des administrateurs. Les règles et les pratiques des entreprises doivent donc assurer cette responsabilisation.

Transparence

L'information portant sur les émetteurs, tel leurs pratiques et cultures devrait être accessible aux actionnaires et aux créanciers. Nous supportons aussi l'idée que les entreprises devraient s'engager à émettre de l'information sur leur performance ESG tel que leurs émissions de GES, leurs risques climatiques ou la diversité et l'inclusion.

Acteur de changement et de collaboration

OGP s'engage à maintenir des standards élevés dans ses activités et à collaborer avec des partenaires, y compris ceux d'investissement, dont la conduite corporative se doit d'être alignée avec les principes de cette politique. Nous attendons de nos partenaires qu'ils se conforment aux lois et conventions internationales, tout en respectant les travailleurs, l'environnement et les communautés.

OGP vise à établir un dialogue continu avec ses partenaires, partageant les meilleures pratiques et encourageant des processus robustes en matière d'ESG. La collaboration avec les investisseurs institutionnels, les associations industrielles, les régulateurs et les établissements d'enseignement peut promouvoir des normes ESG locales ou mondiales et établir des pratiques exemplaires en matière d'évaluation et de divulgation.

OGP invite également ses clients à exprimer leurs préoccupations, à exposer leurs points de vue et à lui soumettre leurs suggestions relativement à la présente Politique.

Reddition de compte

En tant que signataire des Principes d'investissement responsable des Nations Unies, nous rendons compte chaque année de nos activités d'investissement responsable et nous produisons notamment un rapport annuel d'investissement responsable qui est mis à la disposition de nos clients et relations d'affaires.

La transparence et la communication des résultats sont des piliers de la stratégie d'investissement responsable d'OGP. Les politiques d'investissement responsable, d'exclusion d'engagement et de vote par procuration, toutes accessibles publiquement, reflètent cet engagement envers la transparence, garantissant que les parties prenantes comprennent les principes guidant les décisions d'investissement.

Nous transmettons des rapports personnalisés et détaillés sur les performances ESG des investissements de chacun de nos clients. La publication de l'évolution et de l'impact des initiatives d'engagement offre une transparence complète, permettant aux clients d'évaluer l'alignement de leurs investissements avec leurs valeurs et objectifs de durabilité.

Application

La présente politique s'applique à toutes les catégories d'actifs gérées par OGP. Toutefois, les pratiques et les méthodes d'intégration, totale ou partielle, des critères ESG peuvent varier d'une catégorie à une autre selon la nature des investissements, le type d'instrument et la stratégie d'investissement du portefeuille. La présente politique ne s'applique pas aux investissements dans les Fonds Négociés en Bourse (FNB).

La gouvernance d'OGP en matière d'investissement responsable est structurée autour de deux comités aux rôles spécifiques, conçus pour assurer une intégration efficace des principes ESG dans toutes les décisions d'investissement. Au cœur de cette structure se trouve le Comité de Direction d'investissement durable (CDID), qui définit la stratégie globale de durabilité d'OGP et supervise sa coordination à travers l'organisation. Le CDID a notamment comme mandat d'approuver les différentes politiques se rattachant à l'investissement responsable. OGP s'est adjoint des collaborateurs externes pour son CDID permettant ainsi d'avoir accès à de l'expertise

externe et d'avoir un avis critique sur nos pratiques. Ce comité est appuyé par le Comité ESG et Titres Interdits (CETI), chargé de veiller au respect de la politique d'investissement responsable et de gérer la liste des exclusions. Le CETI est présidé par le chef des placements mondial et est également composé de gestionnaires de portefeuilles ainsi que d'analystes attirés à la gestion des différents mandats chez OGP.

Bien qu'OGP s'engage à déployer ses meilleurs efforts pour respecter cette politique, certains changements à la nature d'une entreprise, une information inadéquate ou difficilement accessible dans le marché ou une quelconque autre raison pourrait faire en sorte que cette politique se retrouve temporairement non respectée. Le cas échéant, OGP s'engage à prendre les mesures correctives pour remédier à la situation dès qu'elle prendra connaissance du manquement mais renonce à toute responsabilité quant à une variation de performance que ce manquement pourrait avoir causé.



OPTIMUM GESTION DE PLACEMENTS INC.

📍 425, boul. De Maisonneuve O., bureau 1620

Montréal (Québec) H3A 3G5, CANADA

☎ + 1 514 288-7545

🌐 optimumgam.ca